Réunion du Conseil d'Administration et de Gestion
Mardi 20 décembre 2022 à 18h00
Salle 34

Membres présents :
Laurent CASAÑAS (Proviseur), Brigitte VEYNE (Conseillère de coopération et d'action culturelle), Françoise ASSEMAT (Directrice Administrative et Financière), Denis BOURRET (Président), Carlos RODRIGUEZ (Vice-Président), Jeanne MARION-LANDAIS (Vice-secrétaire), Carlos MIRANDA (Vocal), Raúl HERNÁNDEZ (Vice trésorier).

Membre excusé :
Silvanh REIDL (secrétaire).

Personnes invitées :
Lludmila PEREZ (membre élu au CA 2023), Juanita CANAHUATE (membre élu au CA 2023), Mathieu CADOUX (membre élu au CA 2023), Carla QUIÑONES (membre élu au CA 2023), Laura BOBEA (membre élu au CA 2023).

Personnes invitées excusées:
Nicole DOMINO (membre fondateur du LFSD).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h16.

1. **Accueil des nouveau membres élus**
   Préparation de la transition

Le Président du comité prend la parole et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres élus. Il remercie chaleureusement leur participation et engagement à cette instance de gouvernance essentielle au bon fonctionnement de l'établissement.

Il informe le nouveau comité de sa disponibilité pour toute consultation. Il précise que la nouvelle secrétaire du comité est au courant de la partie "infrastructure" du LFSD.

Les nouveaux membres élus remercient l'accueil.
Ils profitent de l'occasion pour faire la demande du dossier comprenant l'historique légal du Lycée. La nouvelle gouvernance voudrait particulièrement avoir accès aux documents de la DGII pour faire les avancements nécessaires.

La Directrice Financière propose de charger les documents dématérialisés sur une clé USB et/ou partager le dossier du dropbox.

Monsieur le Proviseur prend la parole et reprend le message envoyé par les nouveaux membres où figurait la distribution des postes comme suit :

PEREZ Lludmila - Présidente du conseil d'administration et de gestion.
CANAHUATE Juanita - Vice-Présidente du conseil d'administration et de gestion.
HERNÁNDEZ Raúl - Trésorier du conseil d'administration et de gestion.
QUIÑONES Carla - Secrétaire du conseil d'administration et de gestion.
MIRANDA LEVY Carlos - Vice-Secrétaire du conseil d'administration et de gestion.
BOBEA Laura - Vocal du conseil d'administration et de gestion.

La Directrice financière rappelle l'article 15 des statuts qui prévoit la prise de possession de poste le premier janvier suivant la date de l'élection.

Le comité de gestion vote à l'unanimité pour communiquer la liste des nouveaux membres avec les fonctions attribuées le mercredi 21 décembre afin de prendre de l'avance sur l'agenda. **La prise de fonctions sera effective qu'à partir du premier janvier.**

2. Clôture 2022

- Projet signalétique

Problématique

La sécurité est un point important, voire essentiel pour l'établissement. Le projet de construction date depuis l'arrivée du Proviseur en 2019.
Il faudra remettre à jour la partie de sécurité qui comprend le projet signalétique de l'établissement. Ce projet devrait prendre en compte les nouvelles installations (nouvelle cantine, vestiaires, nouvel atelier, nouvelles fermetures, nouvelle entrée, etc).

Un plan d'évacuation existe déjà mais il n'est ni adapté à la réalité du LFSD sur l'année 2022 ni aux normes exigées par l'AEFE. Les plans d'évacuation doivent correspondre à la réalité de l'établissement et doivent comprendre tous les scénarios possibles. La structure a beaucoup changé et les circonstances ont évolué (renouvellement et aménagement des espaces, augmentation des effectifs de classe et du personnel, autres).

Il faudra mettre à jour le plan de positionnement de tous les extincteurs dans l'établissement. Le LFSD doit s'assurer de façon certifiée que le plan d'équipement soit valide et que toutes les consignes soient à disposition. Le personnel doit être formé sur chaque zone d'intervention.

Il faudra mettre en place une brigade d'intervention au niveau de l'établissement en parallèle avec une formation des élèves pour qu' ils soient autonomes pour accompagner les évacuations.

DB

L'établissement est en phase d'adéquation du plan d'évacuation interne dont le plan particulier de mise en sûreté de l'AEFE (PPMS). Ce plan est travaillé en lien direct avec l'ambassade de France, validé par le chef officier de sécurité de l'ambassade de France qui est ensuite validé par le chef officier de sécurité de l'AEFE au ministère des affaires étrangères.

Le LFSD doit s'équiper en "petit matériel" de sécurité et former le personnel aux gestes de premiers secours et gestes de sécurité basique (accompagnement).

Quelles solutions ?

Le LFSD n'étant pas en capacité d'élaborer un plan de sécurité a sollicité l'aide de l'entreprise de sécurité SRC qui travaille aussi pour la sûreté des instances diplomatiques de la France. L'entreprise a recommandé l'entreprise METROTEC, entreprise experte en matière de sécurité et d'élaboration de plans d'évacuation dans le pays. Ils fourniront des plans en Français et en Espagnol.

L'entreprise METROTEC a fait un devis pour le LFSD de 498 000 pesos qui comprend 14 points de services dont l'accompagnement du personnel de l'établissement pendant un an.

Le projet prévoit dans une première instance l'installation de la signalétique. Elle sera concertée avec le chef de sécurité de l'ambassade de France pour validation. Les routes d'évacuation seront certifiées aux normes américaines.

Un expert extérieur est prévu par l'entreprise pour installer les extincteurs et formera les enseignants, le personnel non enseignant et les élèves.

Quatre simulations sont prévues dans l'exercice des pratiques de sécurité et de sûreté. Trois simulations seront faites en temps réel sans prévenir personne. Ils fourniront le petit matériel nécessaire (gilet, matériel de sécurité, etc).

Une adéquation de ce plan sera faite avec la centrale sécurisée installée selon les normes du ministère de l'Education nationale.

Le Proviseur évoque son autorisation de valider les budgets au-dessous de 500,000 pesos.

Le but de ce projet signalétique et de sécurité est d'arriver au premier septembre 2023 avec un protocole clair.

Point d'alerte.

Le manque de vivier fait que le processus de licitation et/ou de développement ou concrétisation des projets soit plus long et lourd. Le LFSD n'a à présent que ce seul fournisseur. Le devis ne peut être comparé à aucun autre.

Questions et/ou commentaires.

1.Le nouveau comité se demande s'il ne serait pas prudent d'attendre la fin des travaux pour faire le projet de sécurité.

M. le Proviseur assure que les changements ne vont pas avoir d'impact sur les routes d'évacuation. Un des travaux les plus importants sont les laboratoires.

2.Est-ce que l'entreprise prendra en compte la régulation locale ? Est-ce que les différents organismes seront utilisés ? (Pompiers, etc).

Oui. les pompiers interviendront.

- Point travaux

La cours de maternelle

La cours de maternelle est un projet en cours. Les jeux ont été commandés mais n'ont pas encore été délivrés. Le LFSD recevra la commande très probablement mi-février.

Il est prévu de :

1. Refaire le sol de la cour de maternelle en ciment. (un seul devis disponible)
2. Installer des revêtements EPDM (tartan).
3. Installer les jeux par la société qui les a vendus.

Monsieur Bourret souligne le fait que les travaux prennent beaucoup de temps et d'énergie, d'où la volonté de former des commissions de travail avec les parents au début de l'année.

Le LFSD n'a pas une liste de fournisseurs ni un procès clair d'engagement de prestataires. Les recherches de prestataires se font par internet, contacts/networking. cf. les aires conditionnées.

Le nouveau comité voudrait suivre de près ces travaux.

DB

Le pôle scientifique

Le LFSD a créé 3 pôles dont le pôle d'innovation pédagogique.

Le Proviseur a demandé un audit pour construire un deuxième étage sur les douches qui couvrirait le terrain de basketball et handball. Le projet vise à construire des laboratoires neufs équipés par la société BDC SERALLES.

Aucun budget précis a été planifié pour ces travaux manque de fournisseurs et de devis pour la partie de la construction.

Les nouveaux membres du comité proposent un changement de "mindset" pour pouvoir développer les travaux correctement. Ils proposent de faire une liste de fournisseurs selon les besoins.

Le conseil discute sur le bon procès à suivre pour une licitation.

Le renforcement structurel

L'ancien comité de gestion rappelle au nouveau comité que OBINSA (entreprise experte en développement de projets) a construit l'immeuble du LFSD selon une norme qui a changé 10 ans après sa construction. L'entreprise a été convoquée à nouveau pour faire une étude de situation. Aucun résultat n'est parvenu de cette visite, l'entreprise a désisté au renfort structurel .

Le LFSD a demandé l'avis dans un autre cabinet "GUILLEN" sur la base des réflexions de OBINSA. La construction d'un troisième étage est impossible mais le bâtiment est solide, il est conforme aux normes de construction mais devrait être renforcé sur deux colonnes pour des raisons sismiques.

L'ancien projet

Une licitation s'est lancée pour le projet d'agrandissement du LFSD où l'entreprise CRUZ ATC a été choisie. Ce projet était budgété à cinq millions de dollars tout inclus.

Ce fournisseur a été choisi par rapport aux nécessités projetées sur le moment. Les nécessités ont changé avec le temps et le fournisseur n'a pas été en mesure de proposer quelque chose sur la base de la nouvelle réalité de l'établissement.

Afin de ne pas commencer un long procès d'adjudication, PONS Dario, ancien parent d'élève du LFSD a été contacté. Ce cabinet est resté en deuxième place lors de la licitation.

Les travaux des vacances du 07 juillet au 19 août 2022, on pris du retard suite à la maladie de Dario PONS, personne chargée de superviser les travaux.

Monsieur Daniel PONS a assuré faire le suivi mais n'a plus pris contact avec l'établissement depuis.

La Directrice Financière propose de faire une réunion infrastructure pour traiter les sujets avec plus de détails. Le LFSD a autofinancé deux millions de dollars dans l'avancement de travaux divers et variés.

Le Président conclut sur les travaux/projets réalisés en 2022 qui se résument a:

- l'achat et installation des panneaux solaires
- l'aménagement de la cafétéria
- le changement des aires conditionnées en maternelle
- la construction d'un espace de stockage
- la construction du pôle employé
- le contrat edesur signé et payé
- l'installation du conteur en cours

- Statuts

La dernière modification des statuts datait de 2011. Cette version n'est plus d'actualité. Le comité et l'équipe de Direction s'est engagé à la construction d'un squelette des nouveaux statuts du Lycée Français de Saint-Domingue.

Ce squelette a été soumis à concertation à plusieurs reprises et a été l'objet de modifications dans des groupes de travail.

Il a été décidé en assemblée de créer une nouvelle commission-statuts où participeront les membres actifs intéressés. La participation active sera essentielle pour présenter une version finale à l'avocat puis à l'assemblée générale extraordinaire qui devra être convoquée par le nouveau comité de gestion.

Le travail en amont permettra d'avancer plus rapidement dans la validation de chaque article.

La Directrice Financière rappelle que les statuts revus n'ont pas vraiment de changements sur le fond, il faudrait prendre en compte cinq éléments.

Le comité sortant donne le relais au nouveau comité de gestion pour travailler sur ces éléments.

La Vice-présidente propose de partager un format de travail qu'elle avait commencé avec les statuts.

Points d'alerte

→ Le nouveau comité lance une réflexion sur l'avis légal du LFSD:

Le comité de gestion avait à son moment accordé l'attribution d'une prime à l'avocat Guillermo Gómez pour régulariser les dossiers juridiques du lycée dans les divers Ministères de la République Dominicaine.

Sa prime comprend : son avis dans les sujets migratoires, la rédaction de contrats internes, la rédaction des procès verbaux aux assemblées générales et le suivi des familles endettées.

Il est à présent utilisé pour gérer les familles non à jour des paiements et fait le procès verbal dans les assemblées. Il suit accessoirement quelques dossiers au cours de l'année.

Le comité d'administration propose de redéfinir sa prime selon les besoins du LFSD.

Les membres du comité estiment que la loi comprend trop de sujets et que chaque avocat a son propre domaine d'expertise. Il est difficile de suivre des sujets qui ne sont pas tout à fait maîtrisés.

3. Périscolaire.

Le Président du Comité prend la parole et propose de trouver une solution pour les familles trop nombreuses et/ou qui n'ont pas les moyens financiers pour inscrire leurs enfants aux activités extrascolaires. Le comité a aussi eu quelques retours des familles par rapport à la facturation de l'heure de garderie.

Il a été décidé de créer un comité AES qui sera composé de représentants de parents d'élèves, représentants d'élèves, représentants de parents d'élèves au conseil d'établissement et au conseil d'école. Ce comité a pour but le retour et l'élaboration de propositions sur les activités périscolaires.

Le Proviseur explique au comité que les activités ont un impact financier assez élevé en termes de gestion. Le LFSD est le seul établissement à gérer les activités avec peu de ressources. Dans d'autres établissements, les parents d'élèves sont en charge et/ou ont une vraie équipe à disposition avec des surveillants dédiés exclusivement au bon déroulement et fonctionnement des activités.

NB

Questions:

1. Est-ce que les AES sont des activités faites sur le temps scolaire ?

R./ Non, les AES sont des activités hors période scolaire.

2. Est-ce que les compétitions sont prévues dans les AES ?

R/ Oui. Exemple : les matchs de football au Saint-Thomas.

3. Quel rôle joue l'UNSS?

R./ L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) est interne et a pour but de s'ouvrir à l'extérieur. Les parents sont invités aux activités.

4. Qui est le responsable d'inscrire le LFSD dans les compétitions ? Est-ce que ce responsable existe ? Qui révisera le nouveau règlement des AES ?

R./ Non, ce responsable n'existe pas. Il faudra définir quelle sera la modalité. Le LFSD aurait besoin de l'aide des parents. Le règlement des activités est en cours, l'équipe de Direction reverra la politique pour 2023-2024. Le document final sera transmis au conseil d'administration pour validation.

Points extraordinaires

- **Foodbox**

Le Président du comité informe que l'entité juridique FOODBOX ne sera plus le prestataire du lycée. Le chef Joel Marqués prendra par contre en charge le projet.

Monsieur Marqués est plus engagé à participer au parcours éducatif de santé des élèves de l'établissement. Il demande cependant une baisse du pourcentage de commission demandée par le LFSD.

La baisse de commission sera possible si le prix de vente baisse.

L'aspect fiscal de facturation pour comptabiliser les revenus sera à revoir.

Le contrat a été fait à partir d'un modèle d'un membre du CA en appui avec l'avocat.

- **Shining house**

L'entreprise Shining house a été engagée suite à une licitation lancée en période COVID.
Le service n'est pas optimal, donc le Proviseur propose de changer d'entreprise à Grupo Rivera qui a une expérience avec des centres éducatifs.
Le nouveau comité demande s'il y a un impact économique sur la nouvelle proposition.

DB

Le Proviseur assure qu'il s'agit des mêmes tarifs. C'est une équipe de 3 personnes en complément des agents de services LFSD. Ces 3 agents allègent la charge de travail.

Le nouveau prestataire dit vouloir respecter le temps de travail de ses employés donc est en cohérence avec la politique du LFSD. Le contrat pourra se faire à court terme pour assurer la conformité de l'établissement par rapport au service.

Le dernier jour de travail de Shining house sera le 31 décembre.

Grupo Rivera commencera le 4 janvier 2023.

Reynaldo Osvaldo et Luis FLORES assureront l'amplitude horaire du LFSD.

Le changement de prestataire a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

4. RH

L'actualisation des contrats

Le convenio laboral 2020-2022 stipule que tout personnel doit, en principe, cesser ses fonctions et avoir droit à une pension ou à une retraite à l'âge de 60 ans ou après 30 ans de service, conformément aux dispositions de la loi 87-01 du système de sécurité sociale de la République Dominicaine.

Toute extension de contrat au-delà de cette période doit être approuvée par le Comité d'administration et de gestion. Trois employés ont été informés des modalités et ont rédigé une demande formelle au comité.

Le comité vote pour la prolongation de contrat de PEIGNEY Reynold, VENTURA Rafael, et KOURIE Evelyn à l'unanimité des membres présents.
Ils rappellent la nécessité de trouver un infirmier à temps partiel pour soulager la charge de travail de Monsieur CARRON.

Les nouveaux contrats

Une nouvelle ASEM a été embauchée pour remplacer FRANÇOIS Raphaëlle qui se lance dans un projet personnel de danse.
Mme FRANÇOIS a la possibilité de revenir en septembre 2023 avec le nouveau contrat.

DB

Changements de contrats.

- Le collaborateur FLORES Luis a été changé de catégorie et passe d'un contrat D2 à D1. Il sera l'équivalent à un coordinateur technique.

- Suite à une grossesse compliquée, une enseignante de CE2 n'a pas pu assurer son année scolaire, elle a été placée en congé prolongé. Un appel à recrutement a été lancé mais aucune candidature n'était recevable. En dernière instance, une enseignante remplaçante à été embauchée jusqu'à septembre 2023 en remplacement de Madame GILLMANN.
- Un deuxième appel à candidature de professeur des écoles a été lancé, en remplacement du départ en retraite de Madame IRAURGUI. Une enseignante titulaire en contrat local est prioritaire dans la campagne de recrutement.

Possibles départs

Suite à la campagne de mouvement du personnel local faite au début d'année, deux postes seront susceptibles d'être vacants en matière d'histoire et géographie et d'Espagnol.

Les membres du comité discutent sur l'importance de la langue espagnole.

Autres

Le comité sortant a informé le nouveau comité que le convenio laboral serait à actualiser en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 19h40.

Denis Bourret
Président du Conseil d'Administration et de gestion